

## Les vélos-cargos de plus en plus populaires

La pratique du vélo poursuit sa tendance à la hausse à Bruxelles, soutenue en partie par les modèles électriques.

GIL DURAND

On ne dira pas que c'est une surprise mais les chiffres du rapport annuel de l'observatoire du vélo à Bruxelles viennent le confirmer : la pratique du vélo poursuit sa croissance dans la capitale. En 2023, le nombre de cyclistes en heure de pointe du matin a augmenté de 13,9 % par rapport à 2022. « La tendance est surtout à une hausse constante », appuie Marine De Mey, chargée de projets chez Pro Vélo, qui réalise les comptages manuels. « Depuis 2010, on constate une augmentation moyenne d'environ 12,5 % par an, ce n'est pas un phénomène soudain, cela s'inscrit dans la durée. »

Parmi les autres indicateurs en croissance : les vélos sont de plus en plus électrifiés (41 % contre 36 %). Avec, là aussi, une dynamique globale : sur la période 2019-2022, les ventes de vélos électriques ont augmenté de 68,2 %, selon les chiffres de Traxio. La fédération du secteur automobile et des secteurs connexes prédit d'ailleurs l'inversion de la répartition actuelle entre vélos électriques et musculaires pour les prochaines années.

« Il reste des freins à la pratique du vélo et la démocratisation du vélo électrique permet de convaincre de nouveaux publics, auparavant réticents parce qu'ils n'avaient pas confiance en leur capacité physique ou car ils devaient parcourir de trop longues distances », ajoute Marine De Mey.

### Le succès des vélos-cargos

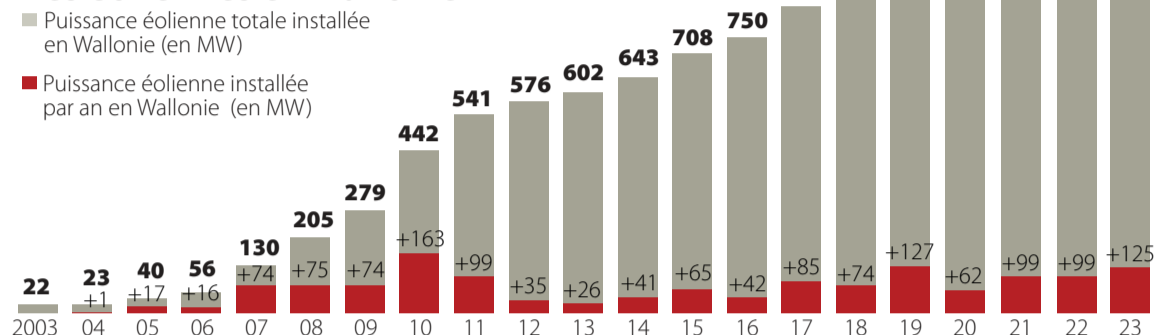
Si la part des vélos pliables (7 %), des speed-pedelecs (4 %) et des véhicules partagés (2 % pour Villo et 1 % pour les services en *free-floating*) reste stable par rapport à l'an dernier, les vélos-cargos ont eux le vent en poupe : ils représentent désormais près de 12 % du parc (+5 points de pourcentage par rapport à 2022).

S'il existe une multitude de modèles de vélos-cargos, ces engins restent relativement onéreux. De quoi les réserver à un public plus aisé ? L'enquête de Pro Vélo montre que la grande majorité des répondants (92 %) étaient détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur, bien au-dessus de la moyenne bruxelloise. « C'est un résultat interpellant », reconnaît la chargée de projets de Pro Vélo. « Même si l'on peut nuancer ce chiffre, il démontre qu'on n'a sans doute pas encore réussi à atteindre tous les publics bruxellois et qu'il reste beaucoup de travail pour toucher tous les types de population à Bruxelles. »

« De nombreux leviers peuvent encore être activés », conclut Marine De Mey, qui cite, outre la sensibilisation d'autres publics, les questions de stationnement et de stockage « qui restent très problématiques à Bruxelles » et la poursuite des investissements dans les infrastructures cyclables. Autant de facteurs qui pourraient soutenir la popularité croissante du deux-roues, la pratique cycliste n'étant qu'un des témoins de l'évolution des habitudes de déplacement des Bruxelloises et Bruxellois : de moins en moins de voitures au profit de la marche, des transports en commun et, donc, du vélo.

# L'éolien wallon n'arrive toujours pas à décoller

## Les éoliennes en Wallonie



Le rythme d'installation reste insuffisant si on veut atteindre les objectifs ambitieux fixés par la Région wallonne, déplore la fédération des énergies renouvelables. Qui pointe l'insécurité juridique et le manque de cohérence dans le politique d'octroi des permis par le gouvernement.

BERNARD PADOAN

Et de trois ! Pour la troisième année consécutive, la Wallonie a vu sa capacité éolienne augmenter de 100 MW ou plus (voir l'infographie ci-dessus). Selon les relevés de l'ASBL Energie Commune, réalisés à la demande d'Edora, la fédération des énergies renouvelables, ce sont 41 mâts supplémentaires qui se sont dressés vers le ciel wallon en 2023, pour une puissance totale de 137 MW. Une fois déduits les 12 MW des 8 « moulins » démantelés au cours de l'année, on obtient une augmentation nette de 125 MW. Un bon résultat ? « Le bilan de l'année est nuancé », constate Fawaz Al Bitar, le directeur général d'Edora. « Pour atteindre l'objectif de 6.200 GWh d'électricité éolienne produite en 2030, il faudrait installer entre 150 et 200 MW par an. Donc on n'y est toujours pas. D'ailleurs on n'y a jamais été. C'est un petit mieux, mais ce n'est pas suffisant. » Et les prévisions ne sont pas forcément des plus optimistes à court terme. « Il y a 300 MW de projets définitivement approuvés (qui ne peuvent plus faire l'objet de recours, NDLR) et en construction », détaille le directeur général d'Edora. « Ils peuvent être terminés dans les trois ans. » Soit encore et toujours une moyenne de 100 MW par an, qui serait insuffisante donc.

Des projets, il y en a pourtant beaucoup dans les tuyaux. L'an dernier, il y en avait 120 – pour un total de près de 3.300 MW – qui en étaient au premier stade de développement (l'étude d'incidences) quand 27 autres – pour 544 MW – avaient des demandes de permis en cours d'instruction. « Est-ce que le secteur fuit la Wallonie ? Non », constate Fawaz Al Bitar. « Il y a 30 % de projets en plus qu'en 2022. Le secteur

continue à y croire, parce que la Région a fixé des objectifs ambitieux. Le Plan Air Climat Energie prévoit 50 % d'électricité d'origine renouvelable en Wallonie en 2030. C'est atteignable, la base est là. »

### Des éoliennes plus hautes

Le patron d'Edora souligne d'ailleurs deux messages positifs qui sont arrivés l'an dernier. Le premier venait du niveau fédéral, avec un délai de traitement raccourci obligatoire des recours contre les permis au Conseil d'Etat – à 15 mois pour les permis de projets liés à la transition énergétique. « Certes, on est loin des six mois que nous demandions, mais il y a une volonté d'aller plus vite », note Fawaz Al Bitar. « On voit d'ailleurs que le Conseil d'Etat engage de nouveaux auditeurs. » Une nécessité pour Edora qui déplore « une insécurité juridique qui ne cesse de croître » : 680 MW de projets sont bloqués au niveau de la haute juridiction administrative – c'est 30 MW de plus qu'en 2022.

L'autre bonne nouvelle vient du gouvernement wallon. « Il semble qu'il y ait un accord politique sur le cadre de référence éolien (il doit encore faire l'objet de discussions inter-cabinets ce jeudi, NDLR) », avance Fawaz Al Bitar. « Enfin, on irait vers les meilleures technologies disponibles. » Le cadre de référence, qui traduit en pratique les principes contenus dans la Pax Eolienica II, prévoit notamment la hauteur minimale des éoliennes par rapport aux habitations environnantes. Actuellement, elle est de quatre fois la hauteur, soit 600 mètres pour une éolienne de 150 mètres de haut. La nouvelle formule, ce sera « 500 mètres + la moitié de la hauteur de l'éolienne » : à 600 mètres, il sera désormais possible de planter des éoliennes de 200 mètres

de haut. « Or on estime que le produit augmente de 1 % par mètre supplémentaire, soit 50 % de gain en passant de 150 à 200 mètres de haut », dit le directeur d'Edora.

Mais il y a toujours des ombres au tableau, selon la fédération sectorielle. A commencer par le retard accumulé dans le dossier éolien en début de législature – certes marquée par le covid. « Des gens ont travaillé et mis beaucoup d'énergie dans la Pax Eolienica II et le cadre de référence », concède Fawaz Al Bitar. « Mais le ministre (régional de l'Energie, NDLR) Philippe Henry a commencé trop tard, et on est obligé de tout clôturer à la vavite. »

### « Une dynamique de clocher »

Mais surtout, c'est « un manque de vision et de cohérence dans la politique d'octroi des permis » qu'Edora reproche au gouvernement wallon. Des permis « uniques » qui sont étrangement... divisés entre deux ministres : Céline Tellier (Ecolo) pour l'Environnement et Willy Borsus (MR) pour l'Aménagement du territoire. « C'est catastrophique », se plaint Fawaz Al Bitar. « Et complètement paradoxal alors que l'Europe dit justement qu'il faut privilégier les permis uniques. Cette division au sein du gouvernement entraîne une désresponsabilisation par rapport à l'atteinte des objectifs. »

Edora déplore la vision qu'elle juge trop stricte du DNF – le Département wallon de la Nature et des Forêts – et son influence sur la ministre Tellier. Mais aussi la « dynamique de clocher » dans laquelle se cantonnerait le ministre Borsus, « qui fait systématiquement primer les intérêts locaux sur les intérêts régionaux », affirme Fawaz Al Bitar. « Depuis décembre 2022, la réglementation européenne prévoit qu'il faut faire une balance des intérêts entre l'individuel et le collectif. Or aucun permis ne fait cette balance. » Dans ces conditions, Edora plaide pour que dans le prochain exécutif wallon, les deux compétences du permis unique soient à nouveau réunies dans les mains d'un ministre... unique. « Lors de la prochaine législature il faut une politique énergétique vraiment collégiale au sein du gouvernement », demande le patron de la fédération. « On a fixé de bons objectifs, mais il faut maintenant se donner vraiment les moyens pour y arriver »

*Le secteur continue à y croire, parce que la Région a fixé des objectifs ambitieux. Le Plan Air Climat Energie prévoit 50 % d'électricité d'origine renouvelable en Wallonie en 2030*

Fawaz Al Bitar  
Directeur général d'Edora



Le parc éolien grandit trop lentement pour répondre aux objectifs. © PHOTO NEWS.